CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

Rapport du Gouverneur

États financiers 2010



TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS 60

Objectifs de la Banque 60
Secteurs d'intervention 60
Bilan 61
Compte de résultat 62
État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres 63
État de variations des capitaux propres 63
Tableau des flux de trésorerie 64

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 65

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB) 65
Note B - Gestion des risques financiers et du capital 72
Note C - Actifs et passifs financiers 83
Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture 84
Note E - Portefeuille-titres 85
Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle 86
Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles 89
Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers 90
Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre 91
Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) 93
Note K - Provisions pour risques et charges 96
Note L - Capital 98
Note M - Marge d'intérêts 99
Note N - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat 101
Note O - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente 101
Note P - Commissions et autres charges nettes d'exploitation 101
Note Q - Charges générales d'exploitation 102
Note R - Coût du risque 102
Note S - Événements postérieurs à la date de clôture 103

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 104

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 106

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 107

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 107

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 108

ÉTATS FINANCIERS

Établis selon les normes comptables IFRS adoptées par l'Union européenne

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de trois lignes d'action sectorielle, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la résolution 1522 (2009) approuvée par le Conseil d'administration le 20 novembre 2009, chacune de ces trois lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

Une approche intégrée en faveur du soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Bilan

en milliers d'euros

Actif	Notes	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		230 316	386 883
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	D	1 216 278	314 346
Instruments dérivés de couverture	D	1 226 344	1 295 361
Actifs financiers disponibles à la vente	E	6 332 058	4 965 778
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	F	12 115 390	12 326 370
Autres créances	F	1 322 336	1 281 996
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	E	2 241 862	2 123 226
Immobilisations corporelles et incorporelles	G	31 297	31 215
Comptes de régularisation et actifs divers	H	5 125	5 405
Total de l'actif		**24 721 006**	**22 730 580**

Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	D	1 275 923	2 312 949
Instruments dérivés de couverture	D	445 669	372 974
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	I	100 809	67 747
Dettes représentées par un titre	I	19 855 536	17 680 780
Comptes de régularisation et passifs divers	H	823 133	188 047
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	J	78 733	75 420
Provisions pour risques et charges	K	82 548	73 891
Total dettes		**22 662 351**	**20 771 808**
Capital	L		
Souscrit		3 303 450	3 303 450
Non appelé		(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé		369 738	369 738
Réserve générale		1 686 636	1 585 587
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	E	(113 584)	(103 602)
Résultat de l'exercice		115 865	107 049
Total capitaux propres		**2 058 655**	**1 958 772**
Total du passif		**24 721 006**	**22 730 580**

Compte de résultat

en milliers d'euros

	Notes	2010	2009
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		40 007	58 532
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		135 696	259 042
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 580	88 524
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(6 592)	(5 404)
Dettes représentées par un titre		(120 701)	(255 836)
Autres intérêts et charges assimilées		(4 405)	(3 377)
Marge d'intérêts	M	**136 585**	**141 481**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	N	(1 050)	(1 225)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	O	62	183
Commissions et autres charges nettes d'exploitation	P	(1 941)	(1 573)
Produit net bancaire		**133 656**	**138 866**
Charges générales d'exploitation	Q	(32 062)	(29 081)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	G	(1 838)	(1 823)
Résultat brut d'exploitation		**99 756**	**107 962**
Coût du risque	R	16 109	(913)
Résultat net		**115 865**	**107 049**

État du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres

en milliers d'euros

	2010	2009
Résultat net	**115 865**	**107 049**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(9 982)	68 024
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente, rapportées au résultat de la période		(1 030)
Autres éléments du résultat global	**(9 982)**	**66 994**
Total	**105 883**	**174 043**

État de variations des capitaux propres

en milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2009	**369 738**	**1 585 587**	**(170 596)**	**1 784 729**
Résultat de l'exercice 2009		107 049		107 049
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			66 994	66 994
Capitaux propres au 31 décembre 2009	**369 738**	**1 692 636**	**(103 602)**	**1 958 772**
Affectation du résultat de l'exercice 2009		(6 000)		(6 000)
Résultat de l'exercice 2010		115 865		115 865
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres			(9 982)	(9 982)
Capitaux propres au 31 décembre 2010	**369 738**	**1 802 501**	**(113 584)**	**2 058 655**

Tableau des flux de trésorerie

en milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	2010	2009
Résultat de l'exercice		115 865	107 049
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	G	1 838	1 823
+/- Dotations nettes aux provisions		15	913
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		26 198	3 035
+/- Autres mouvements		(1 717)	(13 051)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		*26 334*	*(7 280)*
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		329 702	202 571
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 161 266)	(2 458 902)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(4 048)	(100 426)
Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		*(835 612)*	*(2 356 757)*
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(693 413)**	**(2 256 988)**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(123 212)	(148 376)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	G	(1 920)	(1 300)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(125 132)**	**(149 676)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		3 452	3 797
+/- Flux nets de trésorerie provenant des dettes représentées par un titre		677 708	1 905 518
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**681 160**	**1 909 315**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**1 041**	**(390)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(136 344)**	**(497 739)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 668 517**	**2 166 256**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*386 883*	*194 275*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	F	*1 281 634*	*1 971 981*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 532 173**	**1 668 517**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		*230 316*	*386 883*
Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit		*1 301 857*	*1 281 634*
Variation de la trésorerie nette		**(136 344)**	**(497 739)**

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

Note A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque (CEB)

1. Normes comptables applicables

Les normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) ont été appliquées aux comptes de la Banque à compter du 1er janvier 2005 (date de la première application) conformément aux prescriptions énoncées par la norme IFRS 1, "Première application des normes d'information financière internationales", et par les autres normes du référentiel IFRS en tenant compte de la version et des interprétations des normes telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne(*). Celles-ci excluent certaines dispositions de la norme IAS 39 approuvée par l'IASB concernant la comptabilité de couverture.

L'entrée en vigueur des normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2010, notamment l'amélioration annuelle des normes IFRS (avril 2009) et l'amendement IAS 39 relatif aux modalités de couverture de flux de trésorerie ainsi que la couverture du risque d'inflation, n'a pas eu d'effet significatif sur les comptes au 31 décembre 2010.

La CEB n'a pas anticipé l'application des nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2010 n'est qu'optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en terme de jugement ou de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture sauf si cet actif financier fait l'objet d'une couverture de juste valeur du risque de change. Dans ce cas, les écarts de change résultant de la conversion en euros sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

() Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm*

2.2. Prêts

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit (hors banques centrales), et les prêts interbancaires consentis par la CEB. Les comptes à vue détenus auprès d'établissement de crédit permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers

- Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la provision est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

A compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les provisions relatives à un engagement de financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif.

- Actifs financiers disponibles à la vente

A la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur de marché du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

- Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

- Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêts des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Les titres détenus sont cotés sur un marché actif. Les prix cotés sont utilisés pour déterminer leurs valeurs de marché.

Les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés en utilisant des paramètres observables et des modèles communément admis (méthode d'actualisation des *cash flows* futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation).

2.8. Revenus et charges d'intérêt

Les revenus et charges d'intérêt sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations nettes de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations nettes relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

- Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

– Gros œuvre	50 ans
– Façades et toitures	50 ans
– Installations générales techniques	10 ans
– Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

– Aménagements et mobilier	10 ans
– Véhicules de transport	4 ans
– Matériel de bureau et informatique	3 ans

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement, soit sur 1 an (logiciels bureautiques), soit sur 5 ans (logiciels métiers).

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent et ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires, dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement.

5. Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêt sur des prêts consentis par la Banque ou l'octroi de dons, dans les pays éligibles tels que définis par le Conseil d'administration. Ses modalités de fonctionnement sont confirmées par la Résolution 1522 (2009) approuvée le 20 novembre 2009 par le Conseil d'administration.

Le CFS s'adresse en priorité à l'intention des groupes de populations suivants :

Groupes cibles prioritaires :	- réfugiés, populations déplacées, migrants - populations touchées par des catastrophes naturelles ou écologiques
Groupes cibles vulnérables :	- populations vivant en dessous du seuil de pauvreté (moins de 60% du revenu médian national) - enfants abandonnés et personnes handicapées - minorités ethniques

- Bonifications d'intérêt

Un projet financé par la Banque peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans les pays éligibles.

- Octroi de dons

Les dons sont réservés à des projets devant correspondre aux objectifs prioritaires en faveur des groupes cibles prioritaires ou vulnérables, dans les pays éligibles.

Le Compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque et au travers de dividendes à caractère social attribués à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il peut également être alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêt et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Le Compte Fiduciaire Sélectif fait l'objet d'une note annexe (note J).

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. Par ailleurs, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué et par deux autres Vice-Gouverneurs, élus par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans renouvelable, sur proposition du Gouverneur. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

Par la Résolution 384 (2010) du 26 novembre 2010, le Conseil de direction a modifié le Statut de la CEB, de telle sorte qu'à l'avenir, les Vice-Gouverneurs seront nommés par le Conseil de direction sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. En outre, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs seront à l'avenir nommés pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

en milliers d'euros

	2010	2009
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction (*)		45
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction (**)	0,5	3
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur	331	325
Vice-Gouverneur Guglielmino	267	262
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	252	247
Vice-Gouverneur Tarafás	252	247

() Le poste de Président du Conseil de direction est resté vacant en 2010.*

*(**) Les indemnités de fonction sont versées à raison de mensualités de € 500. La Vice-Présidente du Conseil de direction, dont le mandat s'est achevé fin novembre 2010, a renoncé à percevoir ses indemnités.*

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock options ni aucune autre forme de prime. En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB.

Par ailleurs, le Conseil de direction, par sa résolution 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation pour les nouveaux fonctionnaires hors cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommées pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

Note B - Gestion des risques financiers et du capital

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de sa gestion de trésorerie, la CEB est exposée à quatre principaux types de risques : risque de crédit, risque de marché, risque de liquidité et risque opérationnel.

Cette note présente des informations sur l'exposition de la Banque à ces différents types de risques, les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer et gérer ces risques ainsi que la gestion du capital.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques, dans le respect du principe de permanence des méthodes afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Par son statut de banque supranationale, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses pays membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle non plus qu'aux Directives de l'Union européenne. Cependant, la CEB utilise ces réglementations comme références dans sa politique de gestion et de contrôle des risques.

Les organes de la Banque ont la responsabilité globale de définir et de surveiller le cadre de la gestion des risques.

- Des comités décisionnaires

Le Gouverneur a créé différents comités décisionnaires chargés de développer et de contrôler les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Il préside tous ces comités.

- Le Comité des Risques : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de crédit de la Banque. Les politiques de gestion des risques sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels la Banque doit faire face, pour fixer des limites de risques et de contrôles appropriés, et pour surveiller le respect de ces limites. Le Comité des Risques prend des décisions suite aux analyses et recommandations effectuées par le Département de la Gestion des Risques.
- Le Comité de Financement : une fois par trimestre il décide de la stratégie de financement et la politique de *pricing*. Il décide également de la stratégie d'émission d'emprunts (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque, dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration, sur proposition du Gouverneur.
- Le Comité Financier : de façon hebdomadaire il examine tous les aspects de l'activité financière de la Banque (trésorerie, dettes, évolution des marchés financiers, liquidité).
- Le Comité ALM : il décide de la stratégie de gestion actif-passif de la Banque. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers à la lumière du rapport trimestriel sur la situation ALM de la Banque et dans le respect des politiques financières validées par le Conseil d'administration.
- Le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels de la CEB selon une périodicité annuelle.

- Le reporting sur la gestion des risques

Chaque semaine, les membres du Comité des Risques sont informés de l'exposition de la Banque en matière de risque de crédit. Par ailleurs, un rapport trimestriel sur la gestion des risques (crédit, marché, opérationnel) est adressé aux membres du Conseil d'administration. Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur consacre un chapitre important à la gestion des risques au sein de la Banque et fournit une information détaillée sur son exposition en risque à la fin de chaque exercice.

1. Risque de crédit

- Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non respect des obligations contractuelles d'une contrepartie et provient principalement des prêts et des activités financières.

Le Département de la Gestion des Risques identifie, évalue et gère tous les risques de crédit inhérents à l'activité de la CEB, qu'ils résultent de ses opérations de prêts, titres et dérivés. Pour chaque nouveau projet, ce Département procède à une analyse préalable de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le Département de la Gestion des Risques suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le processus d'autorisation d'encours est différent selon qu'il s'agit du financement d'un projet ou d'une opération financière. Suite à l'identification d'un projet par la Direction Générale des Prêts, le Département de la Gestion des Risques procède à son évaluation et détermine sa notation interne. Puis, le Comité des Risques est saisi pour approuver, modifier ou le cas échéant rejeter les limites proposées. Enfin, le Conseil d'administration doit approuver chaque projet.

Concernant les opérations réalisées par la Direction Financière, le Conseil d'administration établit le cadre des opérations financières au travers de la définition de la politique d'investissement. Le Département de la Gestion des Risques analyse les différentes contreparties, procède à des notations internes et propose des limites qui sont ensuite approuvées, modifiées ou le cas échéant rejetées par le Comité des Risques.

Le processus d'octroi de limites : sur demande des directions opérationnelles, les limites par contrepartie sont établies par le Département de la Gestion des Risques et validées par le Comité des Risques. Celles-ci sont revues chaque année, sauf situation particulière exigeant une périodicité plus rapprochée. Les limites sont établies en valeur nominale.

Le processus de notation : deux types de notations internes sont accordés : notation de contrepartie et notation de transaction. Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties, en fonction d'analyses réalisées sur site ou hors site. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. A chaque échelon, correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+, etc.…).

Concernant la notation interne de contrepartie, le système repose sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Le système prend en compte, entre autres, les notations des agences internationales lorsque celles-ci sont disponibles. Des modèles de *scoring,* développés en interne, permettent d'appliquer différents ratios en fonction du type de contrepartie (états, administrations régionales, entités financières, entreprises,…). Par ailleurs, des grilles de notation interne spécifiques sont utilisées lorsque des contreparties ne bénéficient pas d'une notation par les agences de notation internationales.

La notation interne de transaction, accordée uniquement aux opérations de financement de projets, repose sur la notation interne de la contrepartie et prend ensuite en compte, le cas échéant, les différents rehaussements de crédit mis en œuvre : collatéraux, garanties, lettre de confort, cession de créances et autres structures qui permettent de réduire le risque final.

La Banque a mis en place une méthodologie de validation du système de notation interne, reposant sur l'analyse des écarts entre sa notation interne et les notations des agences internationales. Tout écart supérieur à deux "notchs" donne lieu à une révision approfondie de la notation interne.

Pour rappel, les agences de notation internationales qualifient une notation *investment grade* si elle est égale ou supérieure à Baa3/BBB-. A contrario, si cette notation est inférieure ou égale à Ba1/BB+ elle est qualifiée *below investment grade (BIG).*

- Revue de l'exposition totale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit pour l'ensemble des opérations de la Banque, hors intérêts courus (prêts, engagements de prêts, dépôts, titres, produits dérivés) au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est présentée dans le tableau ci-dessous. Il convient de préciser que, concernant le portefeuille de prêts, les rehaussements de crédit sont pris en compte.

en millions d'euros

	2010				2009			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	4 706	5 154	2 128	**11 988**	5 213	5 280	1 706	**12 198**
Engagements prêts	603	1 920	1 480	**4 003**	825	1 555	1 176	**3 556**
Dépôts	1 215	368		**1 583**	1 316	353		**1 668**
Titres	6 496	1 977		**8 473**	5 683	1 313		**6 996**
Swap - add on	679	205		**884**	678	190		**868**
Forex	11			**11**	14	8		**23**
Swap coll - valeur actuelle non couverte	122	19		**141**	19	4		**23**
Total	**13 832**	**9 643**	**3 608**	**27 084**	**13 748**	**8 703**	**2 882**	**25 333**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

- Portefeuille de prêts

L'encours de prêts est en diminution de -1,8% par rapport à 2009 et se situe à € 12,0 milliards au 31 décembre 2010. La Banque n'a constaté aucun retard, arriéré ou impayé en 2010.
La politique de la Banque, similaire à celle d'autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes (principal ou intérêts des prêts).

Rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts

A fin décembre 2010, le montant des rehaussements de crédit du portefeuille de prêts, assurant un transfert de risque à 100%, s'élève à € 3,2 milliards contre € 2,7 milliards fin 2009. Ces rehaussements se composent de garanties à hauteur de € 2,7 milliards et de collatéraux pour € 0,5 milliard. Comme l'atteste le tableau ci-dessous les encours notés *investment grade* représentent 82% du portefeuille total, contre 86% fin 2009.

L'impact global de ces rehaussements sur le profil de risque de la Banque est illustré ci-dessous :

en millions d'euros

	2010				2009			
	avant		*après*		*avant*		*après*	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	3 532	29%	4 706	39%	4 168	34%	5 213	43%
A/BBB	6 180	52%	5 154	43%	6 181	51%	5 280	43%
BIG	2 276	19%	2 128	18%	1 849	15%	1 706	14%
Total	**11 988**	**100%**	**11 988**	**100%**	**12 198**	**100%**	**12 198**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

L'encours sur des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 5,9% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 1,5 et 9,5.

Répartition du portefeuille de prêts par type de contrepartie

Les garanties assorties d'un transfert de risque ont également conduit à une redistribution sectorielle. Ainsi, sous l'effet des garanties, la part de l'encours souverain augmente de +31%.

en millions d'euros

	2010				2009			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
États	919	2 203	1 852	4 974	938	2 346	1 453	4 738
Administrations publiques	1 037	543	9	1 589	915	406	12	1 333
Institutions financières étatiques	228			228	268			268
Institutions financières spécialisées	617	100	43	760	728	120	31	878
Autres banques	1 882	2 208	24	4 114	2 292	2 307	57	4 656
Institutions non financères	23	100	200	323	73	100	152	324
Total	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

Répartition du portefeuille de prêts des 10 principaux emprunteurs selon leur nature et leur notation

en millions d'euros

	2010					2009					
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1 ÉTAT A		1 136		1 136	9%	ÉTAT A		1 048		1 048	9%
2 ÉTAT B			765	765	6%	ÉTAT D			648	648	5%
3 ÉTAT C	639			639	5%	ÉTAT B			633	633	5%
4 ÉTAT D			616	616	5%	ÉTAT C	560			560	5%
5 ÉTAT E		529		529	4%	Autre banque A	555			555	5%
6 Autre banque A	463			463	4%	ÉTAT E		513		513	4%
7 Autre banque B		285		285	2%	Autre banque C		352		352	3%
8 Institution financière spécialisée	280			280	2%l	ÉTAT F		343		343	3%
9 ÉTAT F			271	271	2%	Autre banque D		332		332	3%
10 ÉTAT G		267		267	2%	Autre banque B		318		318	3%
Sous-total	**1 382**	**2 216**	**1 652**	**5 251**	**44%**	**Sous-total**	**1 115**	**2 907**	**1 280**	**5 302**	**43%**
Autres	3 324	2 938	476	6 737	56%	Autres	4 098	2 373	425	6 896	57%
Total	**4 706**	**5 154**	**2 128**	**11 988**	**100%**	**Total**	**5 213**	**5 280**	**1 706**	**12 198**	**100%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

- Engagements de prêts

Au cours de 2010, le niveau du stock de projets engagé montre une progression de 13%. A la fin de l'exercice 2010, il s'élève à € 4,0 milliards contre € 3,6 milliards à fin 2009. La redistribution des engagements de financement entre les catégories de notation est présentée ci-dessous :

en millions d'euros

	2010	2009	Variation 2010-2009
AAA/AA	603	825	**-27%**
A/BBB	1 920	1 555	**24%**
BIG	1 480	1 176	**26%**
Total	**4 003**	**3 556**	**13%**

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

- Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. Les deux portefeuilles sont majoritairement composés de titres libellés en euros, soit 97% fin 2010 contre 94% fin 2009. La répartition par notation de l'encours en valeur nominale de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 est donnée dans le tableau suivant :

en millions d'euros

	2010					2009			
	AAA	AA	A	BBB	Total	AAA	AA	A	Total
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	1 513	3 161	1 687		6 361	1 106	2 660	1 233	4 999
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance	1 397	426	280	10	2 113	1 527	391	80	1 998
Total	**2 910**	**3 587**	**1 967**	**10**	**8 473**	**2 633**	**3 050**	**1 313**	**6 996**
	34%	42%	23%	0,1%	100%	38%	44%	19%	100%

Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (seconde meilleure notation) et notation interne à défaut de notation par les agences internationales.

Répartition des portefeuilles obligataires selon les pays des contreparties émettrices

en millions d'euros

	2010		2009	
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
France	1 317	62%	1 417	71%
Espagne	245	12%	50	3%
Portugal	200	9%	200	10%
Italie	161	8%	161	8%
Allemagne	145	7%	125	6%
Autres pays	45	2%	45	2%
Sous-total	**2 113**		**1 998**	
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente				
France	1 021	16%	1 014	20%
Pays-Bas	925	15%	639	13%
Allemagne	923	15%	183	4%
États-Unis	774	12%	768	15%
Norvège	507	8%	339	7%
Autres pays	2 211	35%	2 057	41%
Sous-total	**6 361**		**4 999**	
Total	**8 473**		**6 996**	

- Produits dérivés

La CEB a recours à des *swaps* d'intérêts (IRS) et à des *swaps* de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses opérations de prêts, sur son portefeuille d'actifs disponibles à la vente et sur ses émissions d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent systématiquement une autorisation préalable d'engagement sur la contrepartie émettrice, accordée par le Comité des Risques, et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat ISDA *Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB.

Dans le cadre de ses activités de *swap*, la CEB a signé avec chacune de ses contreparties un contrat de collatéral CSA. A fin 2010, de même qu'en 2009, la totalité des opérations sur produits dérivés est donc collatéralisée.

L'ensemble des opérations de *swaps* est valorisé en valeur actuelle nette, et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge, si nécessaire. Dans le cadre des opérations de *swaps*, la CEB reçoit comme collatéraux des dépôts et des titres notés AAA (du Trésor américain, allemand et français).

Répartition de l'encours notionnel des swaps par échéance

en millions d'euros

	2010					2009				
	moins d'1 an	**de 1 à 5 ans**	**de 5 à 10 ans**	**plus de 10 ans**	**Total**	**moins d'1 an**	**de 1 à 5 ans**	**de 5 à 10 ans**	**plus de 10 ans**	**Total**
Total (a)	**4 205**	**12 174**	**5 092**	**1 408**	**22 878**	**1 917**	**12 708**	**4 639**	**1 251**	**20 515**
Instr. devises	3 402	11 550	2 617	662	18 231	1 818	11 234	3 206	722	16 980
Instr. taux	803	623	2 475	746	4 647	99	1 474	1 434	529	3 535
dont collateralisés (b)	*4 205*	*12 174*	*5 092*	*1 408*	*22 878*	1 917	12 708	4 639	1 251	20 515
(b) / (a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

- Grands risques/ Concentration

Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements fermes de financement) vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% du capital solide.

La CEB retient ici comme définition du capital solide : le capital appelé, les réserves, les gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres et le résultat, majorés du capital non appelé des pays actionnaires notés AAA ou AA (selon seconde meilleure notation de Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% du capital solide (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ce même capital.

Au 31 décembre 2010, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% du capital solide de la CEB, de même qu'en 2009, et six groupes et deux contreparties individuelles dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 4,8 milliards, soit 114% du capital solide de la CEB contre € 4,6 milliards et 110% fin 2009, pour une limite de 800%. En application de la pratique bancaire courante, les risques "souverains" sont exclus de cette analyse.

2. Risque de marché

- Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La Banque est exposée, dans le cadre de ses opérations (prêts, emprunts, opérations de trésorerie), à des risques de taux et de change. Le principe retenu est la couverture systématique des positions, permettant de maintenir les risques de taux et de change à leur plus bas niveau possible. La Banque gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais d'un *swap* de couverture.

La Banque a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt)
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2010, comme au 31 décembre 2009, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

En raison de la stratégie adoptée, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille correspond en volume à la somme des capitaux propres disponibles, du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les risques de taux et de change sont mesurés et suivis par le Département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de taux, de change et de liquidité supportés par la Banque. Ce rapport analyse les conséquences d'une variation des taux d'intérêt et de la parité de change EUR/USD sur la valeur économique de la Banque. Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité.

Le cas échéant, le Département ALM rend compte de dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et propose au Comité ALM des actions à mettre en œuvre afin de limiter la nature et le montant des risques observés.

Le Département ALM peut par ailleurs demander la réunion d'un Comité ALM extraordinaire, en cas de circonstances exceptionnelles.

- Risque de change

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de tendre vers le risque zéro. A cette fin, la Banque couvre toute exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. A chaque fin de mois, la Banque produit un arrêté de ses résultats, devise par devise, et convertit en euro toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million, par l'achat ou la vente au comptant de devises.

en milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2010**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2009**
Euro	22 508 945	7 160 149	(15 415 139)	(66 343)	20 504 503	6 368 186	(16 139 523)	(2 003 206)
Yen japonais	135 645	168 345	33 791	1 091	142 955	168 061	25 874	768
Dollar des États-Unis	787 270	10 762 415	9 975 375	230	961 692	11 168 067	10 207 164	789
Livre sterling	44 525	1 350 971	1 306 565	119	45 587	1 199 030	1 153 474	31
Forint hongrois	224 257	842	(223 361)	54	232 264	964	(231 245)	55
Autres	1 020 364	5 278 284	4 258 180	260	843 579	3 826 272	2 982 887	194
Total	**24 721 006**	**24 721 006**	**(64 589)**	**(64 589)**	**22 730 580**	**22 730 580**	**(2 001 369)**	**(2 001 369)**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

- Risque de taux

Gestion du risque de taux

Le risque de taux peut affecter la rentabilité ou la valeur économique de la Banque au gré des fluctuations des taux d'intérêt. Il provient principalement de désynchronisation de nature (fixe/révisable) ou de base (Euribor/Libor…) des taux entre actifs et passifs.

Le département ALM mesure ce risque en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la marge d'intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

La Banque immunise la marge vis-à-vis des fluctuations des taux en adossant en taux les actifs aux passifs. Notamment, la Banque investit ses capitaux propres disponibles dans des titres détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est composé de titres à taux fixe, généralement long terme, libellés en euros et émis par des pays ou des institutions assimilées dont la notation minimale est AA ou Aa2 à la date d'acquisition.

Les montants affectés au Compte Fiduciaire Sélectif et les provisions pour avantages du personnel postérieurs à l'emploi sont également investis dans le portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations du bilan de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

Ventilation des encours 2010 par type de taux et appréciation de la couverture du risque de taux

en milliers d'euros

Type de taux	**Avant couverture**			**Instruments de couverture**			**Après couverture**		
	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
ACTIF									
Taux fixe	9 545 710	102 311	9 648 021	-2 844 033	461 245	-2 382 788	6 701 677	563 556	7 265 233
Encours échéancés	*7 249 842*	*102 311*	*7 352 153*	*-2 844 033*	*461 245*	*-2 382 788*	*4 405 809*	*563 556*	*4 969 365*
Encours non échéancés	*2 295 868*		*2 295 868*				*2 295 868*		*2 295 868*
Taux variable	14 640 285	22 726	14 663 011	2 786 663	6 099	2 792 762	17 426 948	28 825	17 455 773
Total	**24 185 995**	**125 037**	**24 311 032**	**(57 370)**	**467 344**	**409 974**	**24 128 625**	**592 381**	**24 721 006**
PASSIF									
Taux fixe	(22 750 528)	(461 302)	(23 211 830)	18 302 991	(38 207)	18 264 784	(4 447 537)	(499 509)	(4 947 046)
Encours échéancés	*(18 326 694)*	*(461 302)*	*(18 787 996)*	*18 302 991*	*(38 207)*	*18 264 784*	*(23 703)*	*(499 509)*	*(523 212)*
Encours non échéancés	*(4 423 834)*		*(4 423 834)*				*(4 423 834)*		*(4 423 834)*
Taux variable	(1 435 541)	(304)	(1 435 845)	(18 306 607)	(31 508)	(18 338 115)	(19 742 148)	(31 812)	(19 773 960)
Encours échéancés	*(537 967)*	*(304)*	*(538 271)*	*(18 306 607)*	*(31 508)*	*(18 338 115)*	*(18 844 574)*	*(31 812)*	*(18 876 386)*
Encours non échéancés	*(897 574)*		*(897 574)*				*(897 574)*		*(897 574)*
Total	**(24 186 069)**	**(461 606)**	**(24 647 675)**	**(3 616)**	**(69 715)**	**(73 331)**	**(24 189 685)**	**(531 321)**	**(24 721 006)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 9 546 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 6 702 millions.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 22 751 millions, avant couverture, est réduite à € 4 448 millions, après couverture.

Sensibilité au risque de taux

Le département ALM étudie le niveau de la marge nette d'intérêts pour l'année à venir (2011) sous l'hypothèse de certains scénarios de taux (+/- 10 pb, +/- 100 pb, +/- 200 pb).

Mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêts au risque de taux

Au 31 décembre 2010, le niveau des taux de marché à court terme sur les principales devises de référence, sur lesquels s'appuient les scénarios de chocs de taux, sont exceptionnellement bas. Le *stress test* présenté ci-dessous repose sur le maintien d'une translation uniforme de 10 pb. En effet, un choc à la baisse d'amplitude plus importante, combiné à un niveau très faible des taux constatés, suppose l'application de taux quasi nuls et même négatifs dans certains cas. Le maintien d'une translation uniforme de 10 pb assure la cohérence entre les résultats obtenus et l'environnement des taux particulièrement bas.

en milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pb	Translation parallèle - 10 pb
31/12/2010	-710	709

La sensibilité de la marge nette d'intérêt mesure l'exposition de la CEB au risque de taux qui provient d'asymétrie marginale entre les natures de taux et les périodes de révision de l'Actif et du Passif.

Elle est calculée en quantifiant la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur l'année glissante qui suit la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pb à la hausse ou à la baisse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Cette simulation de +/- 10 pb est réalisée au niveau de chaque poste de bilan par les algorithmes d'un logiciel dédié. La sensibilité de la marge nette d'intérêts est mesurée dynamiquement sur le périmètre du bilan : on évalue la marge d'intérêt escomptée (en statique ajouté des productions à venir) mois par mois sur l'année future après la date d'arrêté. En conséquence, la sensibilité de la marge nette d'intérêts tient compte à la fois des écoulements des produits du stock d'opérations et d'hypothèses de renouvellement d'encours des principaux postes du bilan effectuées de manière agrégée. Ces renouvellements sont indexés sur des taux FWD calculés pour la simulation.

Sur la base du bilan au 31 décembre 2010 et des hypothèses de renouvellement, la marge nette d'intérêts augmenterait de € 0,7 million si les taux diminuaient de 10 points de base. A l'inverse, elle baisserait de € 0,7 million si les taux augmentaient de 10 points de base. L'effet de l'ampleur du *stress test* de taux sur la sensibilité de la marge nette d'intérêts est quasiment linéaire. La CEB est donc légèrement exposée à la hausse des taux.

3. Risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité renforcé (voir ratios prudentiels).

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un suivi quotidien. Elle est complétée par des *stress tests* trimestriels présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Les *stress tests* effectués projettent la situation de liquidité avant et après remboursements anticipés. Ils calculent, conformément à la logique de Bâle II et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *below investment grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

en milliers d'euros

	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	Encours courants	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Encours non courants	Total
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316			230 316				230 316
Actifs financiers disponibles à la vente	381 422	1 973 917	2 245 740	4 601 079	900 221	1 118 526	2 018 747	6 619 826
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	81 033	300 085	1 519 076	1 900 194	5 745 111	5 705 221	11 450 331	13 350 525
Autres créances	1 540 477	5 019	7 537	1 553 033				1 553 033
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 258	99 094	108 978	222 330	971 071	1 880 728	2 851 799	3 074 128
Total de l'actif	**2 247 505**	**2 378 115**	**3 881 332**	**8 506 952**	**7 616 403**	**8 704 474**	**16 320 877**	**24 827 828**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	88 287	5 016	7 529	100 832				100 832
Dettes représentées par un titre	1 559 572	79 476	3 138 274	4 777 322	13 710 601	3 484 850	17 195 450	21 972 772
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733			78 733				78 733
Total du passif	**1 726 592**	**84 492**	**3 145 803**	**4 956 887**	**13 710 601**	**3 484 850**	**17 195 450**	**22 152 338**
Hors-bilan								
Engagement de financement	88 063	300 000	1 223 937	1 612 000	1 990 533	400 281	2 390 814	4 002 814
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 373 349	101 930	2 981 160	4 456 440	14 533 412	2 774 714	17 308 125	21 764 565
A livrer	(1 734 034)	(45 944)	(2 509 421)	(4 289 399)	(13 119 631)	(2 491 017)	(15 610 648)	(19 900 047)
Total du hors-bilan	**(272 622)**	**355 986**	**1 695 677**	**1 779 041**	**3 404 313**	**683 978**	**4 088 291**	**5 867 332**
Position de liquidité 2010	**248 291**	**2 649 608**	**2 431 205**	**5 329 105**	**(2 689 885)**	**5 903 602**	**3 213 717**	**8 542 822**
Actif								
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883			386 883				386 883
Actifs financiers disponibles à la vente	426 426	780 155	1 882 318	3 088 899	973 731	1 197 585	2 171 316	5 260 215
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle								
Prêts	19 563	416 358	1 822 422	2 258 343	5 970 924	5 095 179	11 066 103	13 324 446
Autres créances	1 669 007			1 669 007				1 669 007
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 150	20 314	188 703	219 167	708 333	2 095 858	2 804 191	3 023 358
Total de l'actif	**2 512 029**	**1 216 827**	**3 893 443**	**7 622 299**	**7 652 988**	**8 388 622**	**16 041 610**	**23 663 909**
Passif								
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747			67 747				67 747
Dettes représentées par un titre	1 738 068	243 035	1 044 352	3 025 455	13 279 759	3 176 000	16 455 759	19 481 214
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420			75 420				75 420
Total du passif	**1 881 235**	**243 035**	**1 044 352**	**3 168 622**	**13 279 759**	**3 176 000**	**16 455 759**	**19 624 381**
Hors-bilan								
Engagement de financement	10 618	185 709	1 419 106	1 615 433	1 549 198	391 117	1 940 315	3 555 748
Instruments financiers à terme								
A recevoir	1 740 761	538 631	1 165 743	3 445 135	13 451 849	3 371 905	16 823 754	20 268 889
A livrer	(1 879 661)	(534 859)	(927 943)	(3 342 463)	(13 785 847)	(3 232 621)	(17 018 468)	(20 360 931)
Total du hors-bilan	**(128 282)**	**189 481**	**1 656 906**	**1 718 105**	**1 215 200**	**530 401**	**1 745 601**	**3 463 706**
Position de liquidité 2009	**502 512**	**1 163 273**	**4 505 997**	**6 171 782**	**(4 411 571)**	**5 743 023**	**1 331 452**	**7 503 234**

4. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base (BIA - *Basic Indicator Approach*) a été retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les capitaux propres de la Banque. Pour le calcul de cette charge, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Au 31 décembre 2010, la charge s'élève à € 20,0 millions, contre € 19,4 millions fin 2009.

5. Gestion du capital

Conformément au Statut (Article III), tout État européen (membre ou non du Conseil de l'Europe) et/ou institution internationale à vocation européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de 1 000 euros.

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital et au retrait éventuel d'un membre.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque selon les conditions financières décidées par le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce Protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut – Article III).

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution au budget de l'Accord Partiel de la CEB par les pays candidats à l'adhésion à la Banque.

6. Ratios prudentiels

Ratio d'emploi des capitaux propres

Ce ratio prudentiel a pour objectif de démontrer que le niveau des capitaux propres est suffisant pour absorber des pertes éventuelles liées à l'activité de prêts. Il s'obtient par le calcul suivant :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts pondéré en risque}}{\textbf{Capital utilisable}}$$

- Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(principal + intérêts) x probabilité de défaut]
- Capital utilisable : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

La limite du ratio d'emploi des capitaux propres est fixée à 100%.

A fin 2010, ce ratio s'élève à 23,5% contre 20,3% à fin 2009.

Risk asset coverage ratio

Ce ratio prudentiel constitue une limite supplémentaire à la croissance de la part de l'encours de prêts noté *below investment grade*. Il résulte du calcul ci-dessous :

$$\textit{Risk asset coverage ratio} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts nominal noté } \textbf{\textit{below investment grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- Capital solide : capital versé, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, capital non appelé des actionnaires notés AAA/AA.

La limite est fixée à 66%, soit € 2,8 milliards fin 2010.

A fin 2010, ce ratio s'élève à 50,7%, contre 40,5% fin 2009.

Ratio de liquidité renforcé

Le niveau de liquidité doit respecter un ratio de liquidité renforcé.

Ce ratio est le rapport entre la trésorerie disponible de la Banque : les dépôts bancaires et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois, et le besoin de liquidité : le stock de projets en attente de financement et le cash-flow net à l'horizon de 3 ans y compris un accroissement du besoin de liquidité lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts à l'horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans. A fin 2010, le ratio de liquidité renforcé s'établit à 121,1% par rapport à 102,2% en 2009.

Ratio d'endettement

Ce ratio prudentiel s'obtient en rapportant la dette totale après *swap* aux capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat de l'année).

A fin 2010, le ratio s'élève à 3,78 contre 3,80 à fin 2009 pour une limite de 4. Le niveau des capitaux propres à fin 2010 autorise un plafond d'endettement de € 20,0 milliards, il subsiste donc une marge de € 1,1 milliard, soit une utilisation de 94% du plafond autorisé.

Ratio de portefeuille

Il s'agit du rapport entre l'encours des opérations de trésorerie après *swap* et le montant des capitaux propres (capital souscrit, réserves, gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres, résultat de l'année). L'encours des opérations de trésorerie est composé de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, *repos*).

Au 31 décembre 2010, le ratio s'élève à 1,86 contre 1,79 à fin 2009, soit une utilisation de 93% pour une limite de 2.

Compte tenu du montant des capitaux propres à fin 2010, le plafond du portefeuille est de € 10,0 milliards, il subsiste donc une marge de manœuvre de € 0,7 milliard.

Note C - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés ci-dessous selon leur valeur comptable et leur juste valeur.

La valeur de marché mentionnée comprend les coupons courus.

Les conditions de décaissement des prêts sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières intervenant sur le marché des banques supranationales.

Le calcul de juste valeur des prêts de la Banque ne tient pas compte du risque de crédit, car ce risque est considéré très faible en raison du statut de créancier privilégié que les pays membres accordent à la Banque, de la nature des contreparties et de la qualité des collatéraux reçus de la part des emprunteurs. L'évolution du *pricing* du risque crédit est par ailleurs négligeable au cours du financement d'un projet.

en milliers d'euros

	Valeur comptable	Juste valeur
31 décembre 2010		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316	230 316
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 216 278	1 216 278
Instruments dérivés de couverture	1 226 344	1 226 344
Actifs financiers disponibles à la vente	6 332 058	6 332 058
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 437 726	12 325 684
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 241 862	2 316 154
Total de l'actif	**24 684 584**	**23 646 834**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 923	1 275 923
Instruments financiers dérivés de couverture	445 669	445 669
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 809	100 809
Dettes représentées par un titre	19 855 536	20 003 788
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	78 733	78 733
Total du passif	**21 756 670**	**21 904 922**
31 décembre 2009		
Actif		
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	386 883	386 883
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	314 346	314 346
Instruments dérivés de couverture	1 295 361	1 295 361
Actifs financiers disponibles à la vente	4 965 778	4 965 778
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	13 608 366	12 442 620
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 123 226	2 218 997
Total de l'actif	**22 693 960**	**21 623 985**
Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 312 949	2 312 949
Instruments financiers dérivés de couverture	372 974	372 974
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	67 747	67 747
Dettes représentées par un titre	17 680 780	17 451 319
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	75 420	75 420
Total du passif	**20 509 870**	**20 280 409**

Note D - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de "juste valeur" *(fair value hedge)* et sont enregistrés dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent le risque de juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

Le tableau suivant présente la juste valeur, incluant les intérêts, de ces instruments financiers.

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur de marché positive	**Valeur de marché négative**	**Valeur de marché positive**	**Valeur de marché négative**
Instruments financiers à la juste valeur par résultat				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	210	(3 248)	191	(2 916)
Instruments dérivés de cours de change	1 216 068	(1 272 675)	314 155	(2 310 033)
Total	**1 216 278**	**(1 275 923)**	**314 346**	**(2 312 949)**
Instruments dérivés de couverture				
Instruments dérivés de taux d'intérêt	149 537	(248 431)	124 890	(208 145)
Instruments dérivés de cours de change	1 076 807	(197 238)	1 170 471	(164 829)
Total	**1 226 344**	**(445 669)**	**1 295 361**	**(372 974)**

Note E - Portefeuille-titres

en milliers d'euros

	31/12/2010		31/12/2009	
	Valeur au bilan (*)	***dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres***	**Valeur au bilan (*)**	***dont gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres***
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	967 094		189 110	
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 364 019	(114 003)	4 775 794	(103 950)
Actions et autres titres à revenu variable	1 380	419	1 380	348
Provisions pour dépréciation	(435)		(506)	
Total	**6 332 058**	**(113 584)**	**4 965 778**	**(103 602)**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	1 230 872		988 243	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 010 990		1 134 983	
Total	**2 241 862**		**2 123 226**	
Total du portefeuille titres	**8 573 920**	**(113 584)**	**7 089 004**	**(103 602)**

() Y compris les créances rattachées*

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2010 et en 2009.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont valorisés selon leur prix de cotation.

Note F - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

en milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 040 588	7 551 171
Créances rattachées	15 680	11 758
Echéances impayées	436	221
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (Note R)	(1 837)	(1 822)
Sous-total	**7 054 867**	**7 561 328**
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	4 947 375	4 647 132
Créances rattachées	25 976	26 354
Sous-total	**4 973 351**	**4 673 486**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	87 172	91 556
Total des prêts consentis	**12 115 390**	**12 326 370**
Autres créances		
Comptes à vue	4 405	11 634
Dépôts à terme	1 317 420	1 270 000
Sous-total	**1 321 825**	**1 281 634**
Créances rattachées	511	362
Total des autres créances	**1 322 336**	**1 281 996**

Au 31 décembre 2010, les prêts sont garantis à hauteur de € 3 214 803 milliers (31 décembre 2009 : € 2 682 620 milliers). Ces garanties, peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte Fiduciaire Sélectif, est présentée dans le tableau ci-dessous.

Les prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif sont détaillés dans la note J.

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Pologne	1 304 019	10,88	955 900	7,84	514 767	612 258
Espagne	1 213 110	10,12	1 605 783	13,16	159 000	96 300
Hongrie	1 168 614	9,75	1 083 812	8,88	114 390	180 116
Italie [1]	1 010 316	8,43	1 157 932	9,49	234 900	254 900
France	951 224	7,93	1 264 185	10,36	100 000	100 000
Roumanie	765 403	6,38	632 513	5,19	479 953	627 720
Allemagne [2]	678 008	5,66	660 856	5,42	292 400	412 000
Finlande	673 042	5,61	707 875	5,80		100 000
Chypre	639 268	5,33	560 152	4,59	322 323	103 885
Turquie	615 970	5,14	647 747	5,31	749 733	341 190
Portugal	471 598	3,93	431 098	3,53	345 000	100 000
Danemark	280 000	2,34	303 333	2,49		
Grèce	270 858	2,26	343 485	2,82		
Croatie	266 640	2,22	256 536	2,10	64 146	46 148
Islande	237 535	1,98	196 482	1,61	10 173	39 386
Suède [3]	234 022	1,95	227 276	1,86	57 774	50 524
Lettonie	173 735	1,45	187 213	1,53	25 000	25 000
Slovénie	156 391	1,30	113 373	0,93		54 000
Norvège	126 500	1,06	126 500	1,04		
Belgique	120 750	1,01	93 332	0,77	40 000	25 000
Irlande	106 189	0,89	116 554	0,96	50 000	50 000
Bosnie-Herzégovine	85 477	0,71	94 352	0,78	25 647	27 220
Malte	78 250	0,65	88 350	0,72		
Albanie	76 164	0,64	54 842	0,45	40 743	62 011
Bulgarie	71 667	0,60	75 442	0,62	2 903	10 403
Lituanie	54 029	0,45	56 211	0,46	102 000	104 172
Serbie	50 923	0,42	57 993	0,48	21 100	28 076
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	39 099	0,33	34 209	0,28	92 350	7 500
République tchèque	31 333	0,26	28 042	0,23	45 000	50 000
République slovaque	20 151	0,17	22 889	0,19	54 126	8 252
Moldova	9 313	0,08	9 013	0,07	10 587	10 887
Estonie	7 435	0,06	3 745	0,03	23 800	28 800
Saint-Marin	930	0,01	1 278	0,01		
Monténégro					25 000	
Total	**11 987 963**	**100,00**	**12 198 303**	**100,00**	**4 002 815**	**3 555 748**

[1] dont € 504 502 milliers d'encours en faveur des pays cible au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : € 545 887 milliers)
[2] dont € 222 500 milliers d'encours en faveur des pays cible au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : € 261 250 milliers)
[3] dont € 100 000 milliers d'encours en faveur des pays cible au 31 décembre 2010 (31 décembre 2009 : € 100 000 milliers)

en milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par ligne d'action sectorielle	**31/12/2010**	**%**	**31/12/2009**	**%**	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	131 228		150 167		8 000	25 359
Logement pour les personnes à bas revenus	2 575 277		2 719 835		310 512	391 052
Création et maintien d'emplois viables	2 443 803		2 407 816		553 102	714 057
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 534 222		1 410 997		519 949	510 251
Sous-total	**6 684 530**	**56**	**6 688 815**	**55**	**1 391 563**	**1 640 719**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	812 654		1 019 750		535 223	319 049
Protection de l'environnement	1 574 498		1 526 079		1 101 529	800 050
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	224 808		243 196		60 376	68 292
Sous-total	**2 611 960**	**22**	**2 789 025**	**23**	**1 697 128**	**1 187 391**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Education et formation professionnelle	1 566 271		1 442 934		631 886	527 537
Santé	1 111 538		1 264 864		234 368	198 575
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	13 664		12 665		47 870	1 526
Sous-total	**2 691 473**	**22**	**2 720 463**	**22**	**914 124**	**727 638**
Total	**11 987 963**	**100**	**12 198 303**	**100**	**4 002 815**	**3 555 748**

Engagements de financement et de garantie

Les engagements de financement englobent, d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

en milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	**2008 et avant**	**2009**	**2010**	**Total**
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	1 827 933	1 148 732	1 011 019	3 987 684
Avec au moins un décaissement de prêt	15 131			15 131
Total	**1 843 064**	**1 148 732**	**1 011 019**	**4 002 815**

La Banque garantit des prêts accordés par une institution financière à hauteur de € 129 milliers (€ 211 milliers en 2009). En contrepartie, elle bénéficie de la contre-garantie d'un pays membre pour un montant identique.

Note G - Immobilisations corporelles et incorporelles

en milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements et mobiliers	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2009	23 748	15 018	5 776	5 030	**49 572**
Acquisitions		66	364	870	**1 300**
Cessions					
Autres mouvements		(73)	104	(31)	
Au 31 décembre 2009	**23 748**	**15 011**	**6 244**	**5 869**	**50 872**
Valeur brute					
Au 1er janvier 2010	23 748	15 011	6 244	5 869	**50 872**
Acquisitions		520	288	1 112	**1 920**
Cessions					
Autres mouvements					
Au 31 décembre 2010	**23 748**	**15 531**	**6 532**	**6 981**	**52 792**
Amortissements					
Au 1er janvier 2009		(9 594)	(4 607)	(3 633)	**(17 834)**
Dotations de l'exercice		(921)	(524)	(378)	**(1 823)**
Cessions					
Au 31 décembre 2009		**(10 515)**	**(5 131)**	**(4 011)**	**(19 657)**
Amortissements					
Au 1er janvier 2010		(10 515)	(5 131)	(4 011)	**(19 657)**
Dotations de l'exercice		(798)	(476)	(564)	**(1 838)**
Cessions					
Au 31 décembre 2010		**(11 313)**	**(5 607)**	**(4 575)**	**(21 495)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2010	**23 748**	**4 218**	**925**	**2 406**	**31 297**
Au 31 décembre 2009	23 748	4 496	1 113	1 858	31 215

Note H - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Comptes de régularisation et actifs divers		
Autres comptes de régularisation	1 898	631
Charges constatées d'avance	1 614	1 674
Débiteurs divers	1 613	2 068
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir		1 032
Total	**5 125**	**5 405**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus(*)	816 989	173 590
Crediteurs divers	3 407	3 161
Autres comptes de régularisation	2 737	11 296
Total	**823 133**	**188 047**

() Les dépôts de garantie reçus sont afférents aux opérations de swap dites "collatéralisées". En effet, la Banque bénéfice de contrats de collatéralisation avec la quasi-totalité de ses contreparties pour les contrats en cours au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.*

Note I - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	80 784	67 747
dont Communauté européenne	*76 592*	*64 161*
Emprunts et comptes à terme	19 968	
Dettes rattachées	57	
Total	**100 809**	**67 747**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	18 840 958	16 547 393
Dettes rattachées	426 967	478 531
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	587 611	654 856
Total	**19 855 536**	**17 680 780**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Des comptes rémunérés alimentés par des contributions de l'Union européenne ont été ouverts à la Banque :

- Sept comptes destinés à recevoir les contributions de l'Union européenne (Accord de contribution pour les facilités de financement destinées aux PME phase 2 fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.
 - En 2001, création du *"EC-Contribution Fund Phare Account"*
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie *"EC-Contribution Fund MEDA Account"*
 - En 2004, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account"*
 - En 2004, contribution destinée à Chypre *"SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account"*
 - En 2005, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account"*
 - En 2006, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*
 - En 2007, augmentation du *"SME Finance Facility (SMEFF) 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 36 422 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 35 908 milliers).
- Quatre comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales, au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme *"EU Municipal Finance Facility"*.
 - En 2004, création du *"EU Municipal Finance Facility Special Account"*
 - En 2005, augmentation et extension géographique du programme *"EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account"*
 - En 2007, augmentation et extension géographique du programme, *"EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"* et *"EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 897 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 11 626 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises, et notamment des micro-entreprises, dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit *"Preparatory Action Programme"*

 - En 2007, augmentation du *"Preparatory Action Special Account 2005"*

 - En 2008, augmentation du *"Preparatory Action Special Account 2006"*

 Le compte *"Preparatory Action Special Account 2004"* ouvert en 2005 a été fermé en 2010.

 Le solde de ces comptes s'élève à € 1 951 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 2 027 milliers).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets dans le secteur de la protection de l'environnement pour l'efficacité énergétique en Croatie, Bulgarie, Roumanie et Turquie dit *"Energy Efficiency Finance Facility"*.

 - En 2007, création du *"Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account"*

 - En 2008, augmentation avec focus sur les pays dans le cadre de l'Instrument d'Aide de pré-adhésion (IPA) de la Commission européenne, *"Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 14 911 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 11 437 milliers).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissement municipal en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de "l'Instrument d'aide de préadhésion (IPA)" de la Commission européenne et intitulé *"IPF 2008 Municipal Window Special Account"*.

 Le solde de ce compte s'élève à € 3 240 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 610 milliers).

- Deux autres comptes pour recevoir des dons de la part l'Union européenne pour le financement des projets prioritaires : un dans le "Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux" et un autre dans le cadre de la "Facilité d'investissement de voisinage".

 Le solde de ces comptes s'élève à € 2 577 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 2 553 milliers).

- Deux comptes ont été ouverts destinés au financement partiel des projets de routes rurales et d'adduction et d'assainissement d'eau en Albanie dans le cadre de l' "Instrument d'aide de préadhésion (IPA)" de la Commission européenne.

 - *"IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account"*

 - *"IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account"*

 Le solde de ces comptes s'élève à € 8 594 milliers au 31 décembre 2010.

De plus, la CEB gère les trois comptes fiduciaires suivants :

- Le Compte Fiduciaire Norvégien, un mécanisme mis en place à l'initiative des Autorités norvégiennes afin de financer des activités d'assistance, en particulier l'assistance technique en appui aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

 Le solde de ce compte s'élève à € 549 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 930 milliers).

- Le Fonds Fiduciaire pour les Droits de l'Homme, un instrument d'assistance destiné à soutenir la consolidation et le renforcement de l'État de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe a été mis en place en 2008 en collaboration avec le Conseil de l'Europe. Ce compte fiduciaire est alimenté par les contributions de plusieurs États membres : la Norvège (lors de sa création en 2009), l'Allemagne et les Pays-Bas (en 2008, 2009 et 2010), la Finlande (en 2010).

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 770 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 1 655 milliers).

- Le *"Spanish Social Cohesion Account"* : en 2009, l'Espagne et la Banque ont décidé d'un commun accord la création de ce compte fiduciaire au service de la cohésion sociale en Europe. La contribution de l'Espagne de € 2 millions a été versée pour moitié en décembre 2009 et le solde en juin 2010.

 Le solde de ce compte s'élève à € 1 873 milliers au 31 décembre 2010 (2009 : € 1 001 milliers).

Note J - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

- Modalités de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte est basé sur les bonifications d'intérêt. Il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux remboursé par l'emprunteur. Le compte peut aussi être utilisé pour l'octroi de dons.

Un projet financé par la CEB peut, sur proposition du Gouverneur, bénéficier d'une bonification d'intérêt au titre du CFS après approbation au cas par cas par le Conseil d'administration. Les ressources du CFS sont utilisées pour des projets ayant une haute finalité sociale et situés dans des pays éligibles.

Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

- Ressources

Le CFS est alimenté par :

a) des subventions reçues des États membres de la CEB, au moyen de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque

b) des contributions volontaires des États membres de la Banque

c) des contributions volontaires des Membres du Conseil de l'Europe

d) des contributions volontaires des pays non-membres du Conseil de l'Europe ou institutions internationales après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

- Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres, enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.
- Un sous-compte des projets bonifiés, enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque, selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

en milliers d'euros

1) Sous-compte des États membres	Débit	Crédit
Solde au 1er janvier 2009		**50 071**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2008		
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 331
Bonifications de prêts décaissés	9 115	
Dons accordés	923	
Solde au 31 décembre 2009 (a)		**42 364**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2009		6 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 419
Bonifications de prêts décaissés	3 446	
Dons accordés	81	
Solde au 31 décembre 2010 (b)		**47 256**

2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde au 1er janvier 2009		**28 613**
Bonifications de prêts décaissés en 2009		9 115
Paiements des bonifications	4 672	
Solde au 31 décembre 2009 (c)		**33 056**
Bonifications de prêts décaissés en 2010		3 446
Paiements des bonifications	5 025	
Solde au 31 décembre 2010 (d)		**31 477**

CFS au 31 décembre 2009 (a) + (c)		**75 420**
CFS au 31 décembre 2010 (b) + (d)		**78 733**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons, pour un montant total de € 13,4 millions en 2010 (2009 : € 13,3 millions).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

en milliers d'euros

Versements	2010	2009
Haïti (UNICEF) : Aide d'urgence aux victimes d'Haïti touchées par le séisme : Éducation, santé, nutrition, protection et eau, assainissements et hygiène (WASH - *Water, Sanitation and Hygiene*)	100	
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : Remboursement	(19)	
Géorgie (UNHCR) : projet de réhabilitation des centres collectifs de la "Stratégie sur les abris d'urgence et l'équipement contre l'hiver"		500
Géorgie (PNUD) : projet de réhabilitation d'infrastructures endommagées lors des événements de l'été 2008		250
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet visant à lutter contre la violence physique dans les écoles par la formation des enseignants aux méthodes de résolution des conflits		98
Géorgie (Conseil de l'Europe) : projet "Soutien aux populations déplacées - Formation aux relations intercommunautaires"		75
Total	**81**	**923**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, avec bonification d'intérêts du CFS

en milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2010**	**31/12/2009**	**31/12/2010**	**31/12/2009**
Roumanie	307 415	290 606	27 271	49 780
Hongrie	177 607	201 567		
Croatie	130 270	144 554		5 173
Albanie	71 520	52 283	38 743	58 011
Pologne	60 720	63 417	238 000	245 000
Serbie	28 500	28 500	21 100	21 100
Bosnie-Herzégovine	18 294	16 257	647	2 220
Bulgarie	13 910	14 596	2 903	2 903
République slovaque	12 118	17 461		
Moldova	9 313	9 013	10 587	10 887
Lituanie	5 946	6 632		2 172
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	5 000		20 350	
Slovénie	1 196	1 977		
Turquie			250 000	
Total	**841 809**	**846 863**	**609 601**	**397 246**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (note F).

Note K - Provisions pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Provisions pour engagements de pension	66 577	59 710
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	15 971	14 181
Total	**82 548**	**73 891**

La Banque administre un régime de pension et des avantages postérieurs à l'emploi connexes (assurance maladie notamment). Le montant de l'engagement au titre des différents avantages postérieurs à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2010 sur la base des données individuelles au 30 juin 2010.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(80 415)	(63 925)
Excédent / (déficit) actuariel	(80 415)	(63 925)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	13 838	4 215
Provision au 31 décembre	**(66 577)**	**(59 710)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(59 710)**	**(54 232)**
Coût des services rendus	(4 431)	(3 663)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(3 610)	(2 895)
Amortissement des écarts actuariels		
Charge comptable de l'exercice	(8 041)	(6 558)
Prestations versées	1 174	1 080
Provision au 31 décembre	**(66 577)**	**(59 710)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2010	2009
Taux d'intérêt	4,50%	5,70%
Taux d'inflation	2,00%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	2,00%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	4,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	13	13

Le taux d'augmentation des traitements a été révisé à la baisse (4,00% vs. 5,00%) afin de refléter les modifications apportées au régime d'avancement dans les échelons.

Avantages postérieurs à l'emploi connexes au régime de pension

La situation financière des avantages connexes au régime de pension est la suivante :

en milliers d'euros

	31/12/2010	31/12/2009
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(19 427)	(15 630)
Excédent / (déficit) actuariel	(19 427)	(15 630)
Stock de gains / (pertes) actuariels non reconnus	3 456	1 449
Provision au 31 décembre	**(15 971)**	**(14 181)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(14 181)**	**(13 494)**
Coût des services rendus	(1 154)	(655)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(795)	(482)
Amortissements des écarts acturiels	18	325
Charge comptable de l'exercice	(1 931)	(812)
Prestations versées	141	125
Provision au 31 décembre	**(15 971)**	**(14 181)**

Les hypothèses économiques retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages connexes sont identiques à celles retenues pour le régime de pension.

L'engagement de la Banque au titre de l'assurance-maladie pour les pensionnés a été évalué sur la base d'un taux d'augmentation des cotisations patronales de 6,00%.

Note L - Capital

La répartition du capital par pays membre est présentée ci-dessous :

en milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	549 692	489 000	60 692	16,640%
France	549 692	489 000	60 692	16,640%
Italie	549 692	489 000	60 692	16,640%
Espagne	358 504	318 922	39 582	10,852%
Turquie	233 077	207 344	25 733	7,056%
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177	3,613%
Belgique	98 634	87 746	10 888	2,986%
Grèce	98 634	87 746	10 888	2,986%
Portugal	83 538	74 315	9 223	2,529%
Suède	83 538	74 315	9 223	2,529%
Pologne	76 988	68 488	8 500	2,331%
Suisse	53 824	43 229	10 595	1,629%
Danemark	53 823	47 879	5 944	1,629%
Norvège	41 889	37 264	4 625	1,268%
Finlande	41 889	37 264	4 625	1,268%
Bulgarie	37 491	33 352	4 139	1,135%
Roumanie	35 963	31 993	3 970	1,089%
Irlande	28 998	25 797	3 201	0,878%
Hongrie	26 884	23 916	2 968	0,814%
République tchèque	25 833	22 981	2 852	0,782%
Luxembourg	20 849	18 547	2 302	0,631%
Serbie	15 511	13 799	1 712	0,470%
Croatie	12 831	11 414	1 417	0,388%
Chypre	11 934	10 617	1 317	0,361%
République slovaque	11 380	10 123	1 257	0,344%
Albanie	8 034	7 147	887	0,243%
Lettonie	7 688	6 840	848	0,233%
Estonie	7 637	6 794	843	0,231%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843	0,231%
Lituanie	7 556	6 722	834	0,229%
Slovénie	7 380	6 565	815	0,223%
Islande	6 089	5 417	672	0,184%
Malte	6 089	5 417	672	0,184%
Georgie	5 928	5 274	654	0,179%
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642	0,176%
Monténégro	3 952	3 516	436	0,120%
Moldova	3 294	2 930	364	0,100%
Saint-Marin	2 921	2 478	443	0,088%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,088%
Saint-Siège	82	58	24	0,002%
Total 2010	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**	**100,000%**
Total 2009	**3 303 450**	**2 933 712**	**369 738**	

Le montant du résultat 2010 par titre du capital s'élève à € 35,07 (€ 32,41 pour 2009).

Note M - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note N).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

en milliers d'euros

	2010	2009
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	57 277	77 138
Dérivés de couverture	(17 270)	(18 606)
Sous-total	**40 007**	**58 532**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	220 210	303 462
Autres créances	7 537	27 494
Dérivés de couverture	(92 051)	(71 914)
Sous-total	**135 696**	**259 042**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	92 580	88 524
Sous-total	**92 580**	**88 524**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(142)	(17)
Comptes rémunérés	(6 450)	(5 387)
Sous-total	**(6 592)**	**(5 404)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(846 535)	(743 323)
Dérivés de couverture	725 834	487 487
Sous-total	**(120 701)**	**(255 836)**
Autres intérêts et charges assimilés	(4 405)	(3 377)
Marge d'intérêts	**136 585**	**141 481**

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

en milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2010	2009
Pologne	33 875	31 782
Hongrie	23 812	23 077
Turquie	21 005	29 131
Grèce	15 056	18 605
Italie	14 972	26 559
Roumanie	14 355	14 400
Espagne	13 268	33 963
Croatie	10 419	10 329
Allemagne	10 311	14 105
Finlande	10 192	17 310
Chypre	9 806	14 094
France	9 602	20 945
Portugal	4 405	9 381
Malte	3 957	4 437
Lettonie	2 742	4 289
Islande	2 139	3 917
Lituanie	2 068	1 380
Danemark	2 049	5 249
Slovénie	2 041	2 105
Bosnie-Herzégovine	1 901	2 755
Belgique	1 825	1 693
Albanie	1 686	1 284
Suède	1 658	3 544
Serbie	1 627	1 488
Bulgarie	1 308	1 825
Irlande	1 282	1 263
Norvège	875	1 937
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	671	674
Moldova	442	368
République slovaque	304	586
République tchèque	297	683
Estonie	209	235
Saint-Marin	51	69
Total	**220 210**	**303 462**

Note N - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note M).

en milliers d'euros

	2010	2009
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(76 922)	(438 097)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	76 826	438 247
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(1 194)	(1 387)
Réévaluation des positions de change	240	12
Total	**(1 050)**	**(1 225)**

Note O - Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

en milliers d'euros

	2010	2009
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs disponibles à la vente		120
Dividendes reçus	62	63
Total	**62**	**183**

Note P - Commissions et autres charges nettes d'exploitation

Les commissions nettes se décomposent comme suit :

en milliers d'euros

	2010	2009
Produits bancaires divers	253	255
Frais bancaires	(2 194)	(1 828)
Total	**(1 941)**	**(1 573)**

Note Q - Charges générales d'exploitation

en milliers d'euros

	2010	2009
Charges de personnel		
Salaires et traitements	18 166	16 894
Charges sociales et de pension	5 511	4 091
Autres charges générales d'exploitation	8 385	8 096
Total	**32 062**	**29 081**

Au 31 décembre 2010, l'effectif de la Banque comptait : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 159 agents permanents. Au 31 décembre 2009 : 4 hors cadre élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 150 agents permanents.

Note R - Coût du risque

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité de la Banque.

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice	**2010**	**2009**
Dotations nettes aux dépréciations	15	913
Récupérations sur créances amorties		
Créances irrécouvrables non couvertes par des dépréciations		
Divers	(16 124)	
Total	**(16 109)**	**913**

en milliers d'euros

Coût du risque de l'exercice par nature d'actifs	**2010**	**2009**
Prêts et créances sur les établissements de crédit	15	913
Prêts et créances sur la clientèle		
Actifs financiers disponibles à la vente		
Autres actifs		
Engagements par signature et divers	(16 124)	
Total	**(16 109)**	**913**

Le poste "Divers" concerne l'exécution de l'arrêt rendu par le Tribunal Suprême du Royaume d'Espagne dans le cadre d'un litige opposant la Banque à l'un de ses agents payeurs. La CEB a reçu de l'agent payeur condamné un montant de € 16,5 millions pour non-exécution de ses obligations. Les frais juridiques liés à ce litige s'élèvent à € 0,4 million.

en milliers d'euros

Dépréciations constituées au titre du risque de crédit	2010	2009
Total des dépréciations en début d'excercice	1 822	909
Dotations nettes aux dépréciations	15	913
Utilisation de dépréciations		
Total	**1 837**	**1 822**

Note S - Événements postérieurs à la date de clôture

Le Conseil de direction a approuvé le 4 février 2011, sur recommandation du Conseil d'administration, la 6ème augmentation du capital de l'Institution. Si tous les États membres de la CEB souscrivent à l'augmentation de capital, le capital souscrit passera de € 3,3 à € 5,5 milliards au maximum (soit une augmentation de 67%), accompagné d'une incorporation de réserves de € 246 millions dans le capital libéré et sans aucun versement par les États membres. La part du capital libéré sera maintenue inchangée à 11,19% du capital souscrit.

Aucun autre événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2010 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 22 février 2011.

Rapport de l'audit externe

Deloitte.

Deloitte & Associés
185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
Télécopieur : + 33 (0) 1 40 88 28 28
www.deloitte.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'Auditeur externe
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat net et des variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres, l'état de variation des capitaux propres, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Responsabilité du Gouverneur

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'Auditeur externe

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Paris Ile-de-France
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Member of Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Deloitte.

Banque de Développement du Conseil de l'Europe 2/2

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations fournis dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent comporter des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gouverneur, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2010, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 23 février 2011

Deloitte & Associés

José-Luis Garcia

Sylvie Bourguignon

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2010

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2010, ainsi que du 21 au 24 février 2011, pour contrôler le bilan et le compte de résultat de la CEB ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, Deloitte & Associés, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2010 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés
- en examinant les états financiers de la Banque pour l'exercice 2010, comprenant le bilan au 31 décembre 2010, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 22 février 2011
- en consultant le département de l'Audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport d'interim et son rapport détaillé pour l'exercice 2010
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 23 février 2011
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires et qui lui ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2010, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* édictées par l'Union européenne.

Paris, le 24 février 2011

Eden ALI

Ali ACU

Nataša PRAH

Extrait du procès-verbal de la 269e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1533 (2011) **CA/PV 269 (2011)**

Paris, le 18 mars 2011

Le Conseil d'administration
Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque
Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration
Vu le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2010
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 23 février 2011
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 24 février 2011
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 25 février 2011

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2010
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2010
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2010 (+ € 115 864 716), comme suit :
 - de € 110 864 716 à la Réserve Générale
 - de € 5 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif
4. recommande au Conseil de direction d'entériner le point 3 ci-dessus.

Extrait du procès-verbal de la 198e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 388 (2011) **CA/PV 198 (2011)**

Paris, le 8 avril 2011

Le Conseil de direction
Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, litt. e du Statut de la Banque
Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction
Vu le bilan, le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2010
Vu la certification de l'auditeur externe du 23 février 2011
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2010
- le rapport du Comité de surveillance du 24 février 2011

Vu la résolution 1533 (2011) du Conseil d'administration
Ayant entendu le Comité de surveillance
Décide :
- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2010
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2010 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1533 (2011) du Conseil d'administration du 18 mars 2011 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2010 de € 115 864 716 comme suit :
- de € 110 864 716 à la Réserve Générale,
- de € 5 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

Bilan au 31 décembre 2010 après affectation du résultat

en milliers d'euros

Actif	31/12/2010	31/12/2009
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	230 316	386 883
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 216 278	314 346
Instruments dérivés de couverture	1 226 344	1 295 361
Actifs financiers disponibles à la vente	6 332 058	4 965 778
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 115 390	12 326 370
Autres créances	1 322 336	1 281 996
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 241 862	2 123 226
Immobilisations corporelles et incorporelles	31 297	31 215
Comptes de régularisation et actifs divers	5 125	5 405
Total de l'actif	**24 721 006**	**22 730 580**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 923	2 312 949
Instruments dérivés de couverture	445 669	372 974
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	100 809	67 747
Dettes représentées par un titre	19 855 536	17 680 780
Comptes de régularisation et passifs divers	823 133	188 047
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	83 733	81 420
Provisions pour risques et charges	82 548	73 891
Total dettes	**22 667 351**	**20 777 808**
Capital		
Souscrit	3 303 450	3 303 450
Non appelé	(2 933 712)	(2 933 712)
Appelé	369 738	369 738
Réserve générale	1 797 501	1 686 636
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(113 584)	(103 602)
Total capitaux propres	**2 053 655**	**1 952 772**
Total du passif	**24 721 006**	**22 730 580**

Dénomination : La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : Au 31 décembre 2010, la Banque comptait 40 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut : Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé : Prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranches de prêt : Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement : Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) : Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours : Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé : Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé : Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1-55, photo HASHLAMOUN/epa/Corbis - p. 54 (haut), L'Osservatore Romano - Autres photos : Photothèque CEB

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

Téléphone : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP

www.coebank.org

ISSN : 1563-2598